



Faire valoir garantie decennale

Par **dbse**, le **17/01/2008** à **20:57**

Ai un abri de piscine avec problème infiltration eau (fêlure de la couverture dûe sans doute au gel).

SAV venu sur place, constat du défaut, téléphone au chef qui dit : n'entre pas dans la garantie !

Envoi lettre recommandée (sans AR...) pour contester décision arguant du fait que les matériaux incriminés sont stipulés dans le contrat de garantie decennale.

Lettre restée sans réponse...

Quelle action dois-je entreprendre ?

Avec mes remerciements anticipés

D. Blaise